



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 31 JAN, 2001

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

Sous direction Santé et Société

Bureau pratiques addictives

SDGB 1227... 2

Le Ministre de l'emploi et de
la solidarité

à

Monsieur ou Madame le
Préfet
Direction Départementale des
Affaires
Sanitaires et Sociales
(pour exécution)

OBJET. Prise en charge globale et rapprochement des structures de prise en charge
spécialisées dans les conduites addictives (CSST-CCAA)

Le plan gouvernemental de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances
adopté en juin 1999, s'est notamment fixé pour objectifs de faire évoluer les dispositifs
spécialisés et de favoriser leur inscription dans des réseaux afin d'améliorer la qualité des
prises en charge psycho - sociales des personnes toxicomanes ou en difficulté avec l'alcool et
de mieux prendre en compte notamment les nouvelles conduites d'usage nocif et les
polyconsommations

Le rapprochement des structures spécialisées de prise en charge des personnes des
toxicomanes (CSST) et dépendantes de l'alcool (CCAA) constitue une orientation susceptible
de répondre aux objectifs ci-dessus..

Cette orientation intègre d'une part les conclusions de travaux scientifiques récents
mettant en évidence que toutes les dépendances ont une base biologique moléculaire
commune et, d'autre part, les modes de consommation des produits, notamment de la
fréquence des poly-consommations.

Actuellement, ces dispositifs spécialisés sont généralement cloisonnés et centrés sur
les produits, soit drogue soit alcool ou autre produit pour des raisons historiques, juridiques ou
financières. Ils ne permettent pas toujours d'optimiser la prise en charge des personnes, en
particulier des conduites de polyconsommations.

CSST/CAA/DGC

8, avenue de Ségur - 75200 07 SP - Téléphone : 01 40 56 00 00 - Télécopie 01 40 56 40 36

www.sante.gouv.fr - www.social.gouv.fr - www.ville.gouv.fr - www.travail.gouv.fr

Certaines structures travaillent déjà néanmoins sur les prises en charge globales des conduites addictives. Des actions de réorganisation et de rapprochement des structures existent, des projets locaux conduits dans une approche « addictologie » sont actuellement en cours d'élaboration.

S'agissant des établissements de santé, des orientations ont été données par la circulaire DHOS/02-DGS/SD6B 2000/460 du 8 septembre 2000 relative à l'organisation des soins hospitaliers pour les personnes ayant des conduites addictives.

Pour les dispositifs de prise en charge spécialisés, il apparaît prématuré en l'état de préconiser un ou des types d'organisation qui doivent être adaptés aux contraintes et aux spécificités locales.

Aussi, il importe de conduire un premier repérage des projets initiés et d'appréhender les différents modes d'organisation mis en place localement.

Je vous demande donc de bien vouloir me faire connaître avant le 20 février 2001, en utilisant la grille descriptive jointe, l'ensemble des projets ou actions de rapprochement ou de fusion des structures CCAA ou CSST existants dans votre département en précisant l'approche méthodologique retenue, ainsi que votre avis technique sur le dossier.

Certains projets ou actions feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation méthodologique réalisés sous la responsabilité de l'OFDT sous réserve de l'accord des responsables des structures concernées.

L'évaluation conduite donnera lieu à restitution aux sites promoteurs et servira de support à l'élaboration d'un document méthodologique destiné à faciliter le développement de nouveaux projets.

Cette évaluation est une première étape qui sera suivie à terme d'une évaluation de l'efficacité des actions de rapprochement de structures dans la prise des usagers.

Je vous saurai gré de me faire parvenir, par retour de courrier et par e-mail la grille complétée concernant les projets et/ou actions en cours dans votre département. Le courrier est à adresser à l'attention d' Elisabeth SEVENIER, bureau SD6B, que vous pouvez joindre en cas de difficultés au 01 40 56 40 47. Adresse e-mail : elisabeth.sevenier@sante.gouv.fr

L'adjointe au directeur général
de la santé.



Christine d'Autune

CHSTCCAA3DEC

8, avenue de Ségur - 75530 07 SP - Téléphone : 01 40 56 60 00 - Télécopie 01 40 56 60 56

www.sante.gouv.fr - www.social.gouv.fr - www.ville.gouv.fr - www.travail.gouv.fr

Grille descriptive pour dresser un état des lieux des projets ou des actions de rapprochement des structures CCAA - CSST existantes dans chaque département français



Identification du répondant

- Nom des Centres (CSST et CCAA)
- Code postal et ville
- Personne à contacter (nom, adresse professionnelle, coordonnées téléphoniques, fax et mail)

Description du projet local de rapprochement / de l'action mise en œuvre

- Nature du Projet / de l'Action mise en œuvre
 - Raisons ayant motivé l'élaboration du Projet / la mise en place de l'Action (besoins identifiés)
 - Finalités et objectifs du Projet / de l'Action mise en place
 - Cadre dans lequel s'inscrit le Projet / l'Action mise en œuvre (par exemple, dans le cadre d'un programme spécifique au Centre ou d'une initiative locale ou d'un programme issu d'une politique ministérielle, etc.)
 - Contexte ou cadre d'implantation (environnement social et physique dans lequel s'installe le Projet / l'Action lancée)
 - Source de financement ou cofinancement du Projet / de l'Action mise en œuvre
- Difficultés attendues ou rencontrées

Caractéristiques du rapprochement

- Description de l'organisation mise en place
- Description des modalités de travail et composition des équipes
- Orientation (par exemple, plutôt socio-éducative, psychologique, médical, autres).
- Mise en place de partenariats éventuels avec d'autres structures spécialisées pour répondre aux besoins des personnes accueillies présentant un problème d'abus ou de dépendance
- Nombre d'utilisateurs suivis (ou estimation) et caractéristiques

Evaluation

- Caractéristiques de la démarche évaluative prévue